

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÉRATION 34.2020**

Séance du 12 Juin 2020

À 18h00

Date de convocation : 08 Juin 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

PRÉSENTS (16): LECCIA.JP ; BELTRAMELLI.D ; BOCHECIAMPE.K ; CLEMENTI-LADIEU.A ; GIANNECCHINI.S ; GREGOGNA.J ; JEANNE.J ; LECCIA.D ; LUCIANI.C ; PANTANACCE.C ; PELLICCIA.C ; QUILICI.S ; SACOMAN.B ; ; SANTONI.V ; SCOPELLITI.A ; TOMASINI.P

ABSENTS (0):**REPRÉSENTÉS (3):** MACCHINI.J-A ; BOCHECIAMPE.V ; QUILICI.N ;

Secrétaire : LECCIA D.

**Objet : Attribution du marché de réhabilitation du groupe scolaire Paul Peretti
MP2020.01 – Relance des lots non attribués durant la première consultation**

Procédure adaptée définie par le Décret n°2018-1075 du 03 Décembre 2018 sur la commande publique

VU le décret n°2018-075 et notamment son article 14,

Concernant la réhabilitation du groupe scolaire Paul Peretti, une mise en concurrence pour ces travaux avec une publicité écrite a été initiée le 05 Septembre 2019 par l'envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence par voie électronique via la plateforme www.achatpublic.com sur le profil acheteur de la mairie d'Oletta, sur le journal d'annonces légales « l'informateur corse » et par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif. **La date limite de dépôt des candidatures et des offres était le jeudi 03 Octobre 2019 à 12h00.**

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission Ad'Hoc le Jeudi 03 Octobre à 17h00.

Dans le cadre de cette procédure 18 candidatures ont été remises dans les délais couvrant l'ensemble des lots :

Le conseil municipal avait **donné pouvoir à Monsieur le Maire pour RELANCER une procédure d'appel d'offres pour les lots ÉTANCHÉITÉ – SERRURERIE et ÉLECTRICITÉ Courants forts et faibles.**

La relance de ces trois lots non attribués durant la première consultation constitue le marché de travaux MP2020.01.

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission Ad'Hoc le Jeudi 10 Juin 2020 à 18h00.

Dans le cadre de cette procédure 6 candidatures ont été remises dans les délais couvrant l'ensemble des lots :

ENTREPRISE	LOTS
SARL ISOLA	01 ÉTANCHÉITÉ
SARL SOCOFER	02 SERRURERIE
SARL TECHNIC ALARM	03 ÉLECTRICITÉ courants forts et faibles
SARL STEC	03 ÉLECTRICITÉ courants forts et faibles
CONSTRUCTIONS DU NEBBIO	01 ÉTANCHÉITÉ – 02 SERRURERIE

Le maître d'œuvre, Hervé GHIRLANDA Architecte D.P.L.G et ISB après une première analyse technique des offres a demandé à certaines entreprises d'apporter des précisions techniques et administratives.

Les délais de réponses étant épuisés, l'analyse des offres a été réalisée, les critères de sélections ont été basés sur la conformité du DPGF et la qualité des prestations et produits proposés.

Le Maître d'œuvre propose que les offres ne proposant pas de produits de qualité ou de type équivalent à ceux décrits dans le CCTP. L'ensemble des entreprises ont des offres conformes, les dossiers administratifs comportant des éléments manquants ont fait l'objet d'une relance de la part de la mairie.

Après examen et analyse des offres au regard de critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

- Valeur technique (50%)
- Prix énoncés dans la D.P.G.F. (50%)

LOT N°01-ÉTANCHÉITÉ

SARL ISOLA 22 679.60 Euros HT

SAS CONSTRUCTIONS DU NEBBIO 28 087.10 Euros HT

Suite à la visite de chantier, une entreprise a spécifié la nécessité de compléter le dossier par l'étanchéité du toit de la cage ascenseur qui représenterait selon ses prix unitaires 381,00€ HT (3m²+7ml de relevé).

L'offre du candidat ISOLA ETANCHÉITÉ : ce candidat propose une offre qui est inférieure à celle du candidat CONSTRUCTIONS DU NEBBIO et dispose de prix cohérents et sensiblement équivalents à l'estimation.

L'offre du candidat ISOLA ÉTANCHÉITÉ répond aux besoins de la commune et peut être retenue pour le lot n°01 sous réserve de négociations.

LOT n°02 - SERRURERIE

SARL SOCOFER 25 174 Euros HT

SAS CONSTRUCTIONS DU NEBBIO 33 680 Euros HT

L'offre du candidat SOCOFER : ce candidat verse à son dossier un dossier technique ainsi que des prix en conformité et en cohérence avec la demande. Des solutions techniques et économiques sont également proposées. En concordance avec les préconisations du cahier des charges, l'entreprise propose en option pour garantir une longévité optimale de la réalisation d'opter pour des protections par galvanisation et peinture thermo laquée.

L'offre du candidat CONSTRUCTIONS DU NEBBIO : le dossier du candidat comportant une attestation d'assurance décennale non valable pour les travaux de charpente métallique de la passerelle, l'offre est jugée irrecevable.

L'offre du candidat SOCOFER, bien que supérieure à l'estimation prévisionnelle répond aux besoins de la commune et peut être retenue pour le lot n°02 sous réserve de négociation et sous condition que l'ensemble du marché reste inférieur ou égal à l'estimation prévisionnelle globale.

LOT n°03- ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES

SARL STEC 36 750 Euros HT

SARL TECHNIC ALARM 17 341 Euros HT

L'offre du candidat TECHNIC ALARM : l'offre de ce candidat inférieure à l'estimation est cohérente et répond techniquement aux besoins du projet. Il verse au projet un dossier spécifique avec des fiches techniques de l'appareillage proposé et intègre des solutions techniques plus économiques suite à sa visite sur site.

*L'offre du candidat répond aux besoins de la commune et **peut être retenue pour le lot n°03 sous réserve de négociations.***

Aussi, Monsieur le Maire propose **de retenir** les offres suivantes :

- Lot n°1 SARL ISOLA ÉTANCHÉITÉ (20 620 Biguglia) pour un montant de 22 679.60 € H.T.
- Lot n°2 SARL SO.CO.FER (20 290 Borgo) pour un montant de 25 174.00 € H.T.
- Lot n°3 SARL TECHNIC ALARM (20 290 Borgo) pour un montant de 17 341.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose **de rejeter** les offres suivantes :

- Lot n°1 : CONSTRUCTIONS DU NEBBIO
- Lot n°2 : CONSTRUCTIONS DU NEBBIO
- Lot n°3 : SARL STEC

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✓ **D'ATTRIBUER** le marché public aux entreprises énumérées ci-dessus,
- ✓ **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour **rejeter** les offres suivantes :
Lot n°1 : CONSTRUCTIONS DU NEBBIO
Lot n°2 : CONSTRUCTIONS DU NEBBIO
Lot n°3 : SARL STEC
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à **signer le marché public** avec les entreprises suivantes pour les montants indiqués :
 - Lot n°1 SARL ISOLA ÉTANCHÉITÉ (20 620 Biguglia) pour un montant de 22 679.60 € H.T.
 - Lot n°2 SARL SO.CO.FER (20 290 Borgo) pour un montant de 25 174.00 € H.T.
 - Lot n°3 SARL TECHNIC ALARM (20 290 Borgo) pour un montant de 17 341.00 € H.T.
- ✓ **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier le marché public aux intéressés et donner ordre de service de démarrer la mission ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

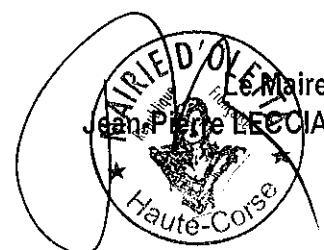
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents. conforme
Pour copie conforme au registre suivent les signatures

Vote

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001853-20200612-34-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020